



Concours Slam *Jeunes contre la corruption et l'impunité des crimes économiques*

Troisième édition

Termes de Référence (TDR)

1. Contexte et justification

Le Réseau national de Lutte anti-corruption (REN-LAC) est une organisation de la société civile burkinabè. Il a été créé le 20 décembre 1997 par une vingtaine d'organisations de la société civile dont des syndicats, des associations de jeunes, de femmes et des associations confessionnelles. Sa vision est « *l'avènement d'une société burkinabè engagée, dans son ensemble, pour la défense et la promotion de l'intégrité et de la bonne gouvernance* ». Le Réseau a pour mission d'« *œuvrer pour la garantie de la bonne moralité et de la transparence dans la gestion de la chose publique* ». Son objectif principal est de contribuer à l'éradication de la corruption au Burkina Faso.

Pour l'atteinte de cet objectif, l'organisation mène des campagnes de sensibilisation et de dénonciation contre la corruption et l'impunité des crimes économiques au Burkina Faso.

En dépit des dénonciations récurrentes de la presse, des activistes et des structures de lutte contre la corruption, le contexte national reste entaché par de nombreux cas d'impunité qui constituent la sève nourricière du phénomène et demeure un vecteur d'instabilité politique et sociale.

La corruption a de graves répercussions sur l'économie nationale et compromet l'accès des populations aux services sociaux de base telles que l'éducation, la santé, le logement, etc. Elle délégitime les institutions publiques auprès des couches sociales défavorisées et vulnérables qui subissent le plus durement les conséquences des actes de corruption. Les sentiments

d'injustice, d'iniquité et d'impuissance ressentis par ces couches peuvent constituer un terreau favorable pour la montée de l'extrémisme violent.

Pour ce faire, le REN-LAC met en œuvre un projet dénommé « *Traquer la corruption au Burkina Faso* » avec l'appui du bureau d'études et de conseil Particip. Prolongement du projet « *Tous debout contre les crimes économiques au Burkina Faso* », il se veut une continuité de ce dernier en matière de lutte contre la corruption et l'impunité des crimes économiques dans notre pays, en s'appuyant entre autres sur la mobilisation citoyenne par l'information, la sensibilisation et l'éducation sur le phénomène de la corruption et ses méfaits.

C'est dans ce cadre que le REN-LAC voudrait organiser dans la période du 1^{er} au 9 décembre 2024, la troisième édition du concours Slam *Jeunes contre la corruption et l'impunité des crimes économiques*. Le Slam fait partie des formes d'expression musicales prisées par la jeunesse dans la dénonciation des maux de la société. Grâce à son côté poétique, le genre apparaît comme un puissant outil d'éducation par le divertissement.

Pour cette troisième édition, le concours va porter sur le thème : « *La corruption en milieu scolaire* ». Le choix de ce thème se justifie par la persistance de la corruption dans ce secteur social qui devrait plutôt être le berceau de l'intégrité. Selon le rapport 2021 sur l'état de la corruption au Burkina Faso, l'enseignement post-primaire est classé 4^{ème} tandis que l'enseignement secondaire est classé 13^{ème} des services publics perçus comme les plus corrompus au Burkina Faso. Les principales pratiques incriminées dans ce secteur sont la vente des places dans les établissements publics d'enseignement, la mauvaise gouvernance dans les établissements publics, les acquisitions de fourniture et de matériel de mauvaise qualité, la mauvaise gestion des APE, le manque de transparence dans le choix du personnel des examens « les notes sexuellement transmissibles, etc.

2. Objectifs visés

L'objectif global visé par cette activité est de favoriser l'émergence d'une tribune populaire d'expression libre de la jeunesse contre la corruption en mettant surtout en exergue les conséquences négatives du fléau sur le système éducatif.

De manière spécifique, l'activité vise à :

- inscrire dans le débat public la problématique de la corruption en milieu scolaire ;
- susciter une prise de conscience des jeunes concernant les méfaits de la corruption sur le système éducatif et, partant, sur leur avenir ;
- susciter l'engagement des jeunes aux initiatives de lutte contre la corruption dans la société burkinabè en général et en particulier dans le milieu scolaire.

3. Résultats escomptés

Comme résultat global, il est attendu la création d'une tribune populaire d'expression libre de la jeunesse contre la corruption au Burkina Faso, en faisant ressortir les conséquences négatives du fléau sur le système éducatif.

Les résultats spécifiques qui concourent à l'atteinte de ce résultat global sont les suivants :

- les jeunes font émerger la problématique de la corruption scolaire dans le débat public ;
- les jeunes ont pris conscience des méfaits de la corruption sur le système éducatif et sur leur avenir ;
- les jeunes s'engagent dans les initiatives de lutte contre la corruption dans la société burkinabè, en particulier dans le milieu scolaire, en rejetant la pratique et en la dénonçant.

4. Le concours

4.1. Public cible

Le concours Slam « **Jeunes contre la corruption et l'impunité des crimes économiques au Burkina Faso** » est destiné à tous les jeunes du Burkina Faso d'âge inférieur ou égale à 20 ans.

4.2. Déroulement

Un appel à candidature sera lancé le jeudi 24 octobre 2024. Les candidats auront jusqu'au dimanche 24 novembre pour soumettre leurs œuvres au REN-LAC. Celles-ci seront reçues en ligne via un formulaire google. Elles peuvent également être déposées sur clé USB au siège du REN-LAC et dans les sièges des Comités régionaux anti-corruption (CRAC) sis dans les locaux du Mouvement burkinabè des Droits et des Peuples (MBDHP) à Bobo-Dioulasso, à Koudougou, à Ouahigouya, à Fada N'Gourma et à Gaoua.

Les œuvres reçues seront soumises à un jury pour procéder à la présélection des dix meilleures créations dont au moins trois créations féminines pour la compétition finale qui aura lieu au cours des journées nationales du refus de la corruption prévues du 1^{er} au 09 décembre 2024.

Le jury jugera les œuvres non seulement sur la compréhension de la thématique par les auteurs/autrices, les messages de sensibilisation et/ou d'interpellation mais aussi sur leur créativité et originalité. Les œuvres devront durer entre 2 et 5 minutes. Elles sont individuelles et doivent être en a capella, c'est-à-dire sans musique et accompagnement. Elles ne doivent pas non plus subir de montage ni de mise en scène.

4.3. Prix

Seules les trois meilleures œuvres seront primées à la compétition finale. Mais il sera décerné des prix d'encouragement dont un prix de la participation féminine.

Composition des prix

Prix	Valeur du prix
1 ^{er} prix	200 000 F CFA
2 ^{ème} prix	150 000 F CFA
3 ^{ème} prix	100 000 F CFA
5 ^{ème} au 10 ^{ème}	50 000 F CFA
Prix genre	100 000 F CFA



Monsieur Sagado NACANABO

Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques